



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 50535

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'impossibilité d'obtenir communication du texte du memorandum d'accord du 26 novembre 1996, signé entre la France et la Fédération de Russie, relatif au règlement définitif des créances réciproques franco-russes antérieures au 9 mai 1945. Il souhaiterait connaître les raisons qui ont conduit la commission à différer sa publication, alors même qu'une grande publicité a été donnée à la signature de cet accord lors de la visite en France de M. Viktor Tchernomyrdine le 25 novembre 1996. Il souhaiterait en outre savoir ce que signifie le terme de « soulte » employé dans plusieurs courriers officiels pour désigner l'arrangement financier passé entre les deux États, et si le Gouvernement français a effectivement abandonné les créances qu'il détenait sur l'État russe.

Données clés

Auteur : [M. Gest Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50535

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1836